

Séance du 4 avril 2022

---

### PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Antony GAUTIER, Maire, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-neuf mars deux mille vingt-deux et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

A l'ordre du jour de cette séance :

#### **A) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur VANDENABEELE est désigné secrétaire de séance.

#### **B) APPEL NOMINAL**

**PRÉSENTS** (25) : Antony GAUTIER, Christophe LEGROIS, Brigitte GALLI, Arnaud DEVILLEZ, Gilles DEVIENNE, Sophie SPATOLA, Nicolas LEFEBVRE, Mathilde CHARPENTIER, Evelyne LORIDAN, Emmanuel FURLAN, Michèle LEGRAND, Géry DELANGUE, Denis BECUWE, Damien VERWAERDE, Sabrina WINCKEL, Marjorie VANDENBERGHE, Laurence DUREY, Benjamin SOWA, Aurélien BEAUFROME, Aurélie COSTENOBLE, Céline THIBAUT, Florent VANDENABEELE, Bénédicte CREPEL, Luc FLORENT, Linda WHEATLEY.

#### **Procurations** (4)

Gaëlle LEFEVRE	donne procuration à Aurélie COSTENOBLE
Pierre GRANDGENEVRE	donne procuration à Antony GAUTIER
Valérie COUTURE	donne procuration à Florent VANDENABEELE
Maxime DEPLANCKE	donne procuration à Luc FLORENT

**Absents** (4) : Marc DENEUCHE, Sébastien MALESYS, Nathalie BAUCHART, Bérangère VERFAILLIE.

Effectif du Conseil Municipal	:	33
Présents en séance	:	25
Procurations	:	4
Absents	:	<u>4</u>
		33

### C) PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2022

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### D) COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Intervention auprès de la SNCF pour appuyer les demandes des usagers ;
- Signature de la convention Police municipale - Police nationale ;
- EPSM des Flandres : rester mobilisés pour redynamiser l'activité du site ;
- Plan multimodal de mobilité : les prochaines étapes ;
- De nouvelles aires de jeux bientôt disponibles ;
- Fleuris ta ville : permis de végétaliser toute l'année et concours des maisons fleuris en juin ;
- Elections présidentielles : mobilisation des services municipaux.

### E) DELIBERATIONS

#### PROXIMITE, CITOYENNETE ET RESSOURCES

##### **22/013 - Patrimoine - Centre technique municipal – Dénomination**

Cette délibération vise à dénommer le Centre Technique municipal : « Centre Technique municipal Ludovic VANUXEM ».

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

##### **22/014 - Finances - Budget principal de la commune et budget annexe du cinéma « Le Flandria » - Exercice 2021 - Détermination et affectation des résultats provisoires**

Cette délibération vise à déterminer et affecter les résultats provisoires de l'exercice 2021 concernant le Budget Principal de la Commune pour un montant de 2 359 930,92 € en section de fonctionnement, dont 219 885,44 € en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et de 104 856,16 € en section d'investissement. S'agissant du budget annexe du cinéma Le Flandria, les sommes à affecter au budget 2022 sont respectivement de 3335,12 € en section de fonctionnement et de 64 878,33 € en section d'investissement.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

##### **22/015 - Finances - Budget principal - Exercice 2022 - Décision en matière de taux de contributions directes**

Cette délibération fixe le taux des contributions directes au financement des politiques mises en œuvre par la Ville à un niveau identique à celui de l'année précédente,

confirmant l'engagement de la municipalité à ne pas augmenter la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâti (TFPNB).

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**22/016 - Finances - Budget principal de la commune et budget annexe du cinéma « Le Flandria » - Exercice 2022 - Budgets primitifs**

Cette délibération vise à adopter les dépenses et les recettes prévisionnelles de la commune (budget principal) et du cinéma (budget annexe) pour l'année 2022. Pour le budget principal la section de fonctionnement s'élève à 17 411 390,12 € et la section d'investissement à 4 333 346,96 €. Pour le budget annexe du cinéma la section de fonctionnement s'élève à 196 300 € et la section d'investissement à 223 568,33 €.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**22/017 - Finances - Budget principal - Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les nouvelles constructions à usage d'habitation – Fixation**

Cette délibération vise à fixer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**22/018 - Finances - Recueil Unique Tarifaire - Actualisation**

Cette délibération vise à réviser dans le RUT certaines tarifications concernant l'occupation du domaine public, à revoir la grille tarifaire des activités jeunesse suite à la diversification de l'offre durant les vacances d'été, et à ajuster les tarifs de la boutique du musée (catalogues des expositions).

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**22/019 - Propreté de l'espace public - Plan « Propreté 2022 » - Adhésion à l'Association des villes pour la propreté urbaine**

Cette délibération vise à permettre l'adhésion de la Ville à l'association des Villes pour la propreté urbaine, dans le cadre du plan « propreté 2022 » de la municipalité qui prévoit notamment un accroissement significatif des moyens humains et matériels de la Ville, mais aussi une campagne de sensibilisation des habitants aux bons gestes et à la lutte contre les incivilités. Cette adhésion permettra d'accéder à des outils de mesures et de comparaison, et d'échanger sur les bonnes pratiques.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

## ÉDUCATION, POLITIQUE DES ÂGES ET SOLIDARITÉS

### 22/020 - Égalité femmes-hommes - Rapport 2022

Cette délibération vise à prendre acte de la présentation du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des services de la Ville de Bailleul. Il s'agit là d'une démarche purement volontaire, non obligatoire, souhaitée par la municipalité pour garantir la transparence des politiques mises en œuvre depuis juillet 2020 et assurer la vigilance indispensable à l'avancement de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans tous les domaines relevant des compétences communales.

**PRIS ACTE A L'UNANIMITÉ.**

### 22/021 - Politique des âges - Démocratie citoyenne - Conseil des seniors - Charte de fonctionnement

Cette délibération vise à adopter une charte de fonctionnement pour le Conseil des seniors, fruit du travail de ses membres, visant à structurer son fonctionnement, rappeler ses objectifs, ses missions et ses obligations.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

### 22/022 - Ressources humaines - Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité - Politique « Jeunesse » - Accueils collectifs de mineurs - Été 2022

Cette délibération vise à augmenter le nombre d'agents d'animation nécessaires pour répondre notamment à l'augmentation des capacités d'accueil des accueils collectifs de mineurs organisés en juillet et août, mais aussi pour accompagner les enfants porteurs de handicaps que la municipalité souhaite pouvoir désormais accueillir conformément à ses engagements.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

## ÉCOLOGIE, CULTURE ET CADRE DE VIE

### 22/023 - Transition écologique - Zéro déchet - Compostage individuel - Dispositif de soutien financier à l'acquisition et l'utilisation de composteurs

Cette délibération vise à accompagner financièrement – jusqu'à 20 € – les habitants dans l'achat d'un composteur individuel de cuisine ou de jardin auprès du SMICTOM des Flandres et ce faisant à les aider à optimiser le tri de leurs déchets ménagers et à réduire la quantité mise en poubelle.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

### 22/024 - Politique culturelle - Musée Benoît-de-Puydt - Projet scientifique et culturel

Cette délibération vise à approuver le projet scientifique et culturel du Musée municipal Benoît-de-Puydt, conformément au cahier des charges de la labellisation « Musée de France » dont jouit le musée depuis 2003. Le projet scientifique définit notamment les priorités du musée pour les 5 ans à venir quant aux thématique d'exposition, d'enrichissement des collections, de conservation préventive et de développement des publics.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**22/025 - Mobilité - Déclinaison du plan multimodal de mobilité - Création d'un emploi non permanent**

Cette délibération vise à permettre le recrutement d'un chargé de mission dans le cadre d'un contrat de projet de 3 ans qui aura pour missions notamment de travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan multimodal de mobilité municipal et de ses différentes déclinaisons sur le territoire.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**22/026 - Ressources humaines - Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité - Politique « Cadre de vie »**

Cette délibération vise à permettre le recrutement d'agents contractuels supplémentaires pour permettre aux services de la ville de faire face au surcroît de sollicitations et de besoins lié à la période du carnaval dont les dates ont été exceptionnellement modifiées cette année, ainsi qu'à l'entretien des espaces verts durant la période estivale.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

#### ATTRACTIVITÉ, BIEN-ÊTRE ET VIE ASSOCIATIVE

**22/027 - Budget principal - Exercice 2022 - Subventions de fonctionnement aux associations - Solde**

Cette délibération vise à fixer le montant des subventions ordinaires accordées aux associations en ayant fait la demande pour l'année 2022 et le montant du solde à payer le cas échéant, les associations ayant reçu une avance en début d'année.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**22/028 - Politique d'accompagnement de la vie associative - Création d'une commission extra-municipale de la vie associative**

Cette délibération vise à créer une commission extra-municipale de la vie associative et à désigner les cinq représentants du conseil municipal qui y siègeront, aux côtés du

Maire et des cinq représentants que les associations bailleuloises désigneront ultérieurement. Nouvelle instance de concertation permanente avec le monde associatif, cette commission aura notamment pour mission de garantir l'objectivité et la transparence dans l'affectation des subventions municipales.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**22/029 – Politique de l'eau – Vente de la parcelle cadastrée ZV 24 au profit de Noréade / Régie SIDEN-SIAN – Modification de la délibération n°19/103**

Cette délibération vise à autoriser la cession d'une parcelle de terrain située à METEREN et appartenant à la Ville à NOREADE / Régie SIDEN-SIAN pour un prix de 22500 euros hors taxe.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

La séance est levée à 20h12.

Lors de la séance du 23 juin 2022, le procès-verbal du 4 avril 2022 a été :

approuvé ..... à l'unanimité .....

non approuvé .....

Le Maire,  
Antony GAUTIER

*A. Gautier*



Le secrétaire de séance,  
Florent VANDENABEELE

*Florent Vandenberghe*